

225C1038  
FR0004188670-FS0515

19 juin 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**TARKETT S.A.**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juin 2025, complété notamment par un courrier reçu le 19 juin 2025, le concert composé des sociétés Société Investissement Deconinck SAS<sup>1</sup> (1 Terrasse Bellini, Tour initiale, 92919 Paris La Défense), Global Performance 17 S.C.A., FIAR et Expansion 17 S.C.A, FIAR<sup>2</sup> (11-15, avenue Emile Reuter L - 2420 Luxembourg) et Tarkett Participation<sup>3</sup> (1 Terrasse Bellini, Tour initiale, 92919 Paris La Défense), et de Fabrice Barthélemy (président du directoire de TARKETT S.A. et président de Tarkett Participation) et des membres de la famille Deconinck, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 juin 2025, le seuil de 95% du capital de la société TARKETT S.A. et détenir directement et de concert 62 881 574 actions TARKETT S.A. représentant 120 882 579 droits de vote, soit 95,93% du capital et 97,64% des droits de vote de cette société<sup>4</sup> ainsi répartis :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Tarkett Participation <sup>3</sup>	62 826 806	95,85	120 807 035	97,58
Famille Deconinck	4 000	0,01	7 000	0,01
Actions autodétenues <sup>5</sup>	18 559	0,03	18 559	0,01
Actions faisant l'objet d'un contrat de liquidité <sup>6</sup>	32 209	0,05	49 985	0,04
<b>Total concert</b>	<b>62 881 574</b>	<b>95,93</b>	<b>120 882 579</b>	<b>97,64</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TARKETT S.A. dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par Tarkett Participation visant les actions TARKETT S.A.<sup>7</sup>

A cette occasion, la société Tarkett Participation a franchi individuellement en hausse le seuil de 95% du capital de la société TARKETT S.A.

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée détenue directement et indirectement à 100% par les personnes physiques constituant les quatre branches de la famille Deconinck, aucune branche familiale ne détient seule le contrôle de la Société Investissement Deconinck SAS.

<sup>2</sup> Fonds d'Investissement Alternatifs Réservés de droit luxembourgeois gérés par Wendel Luxembourg S.A., société contrôlée à 100% par Wendel S.E. (elle-même contrôlée par la société Wendel Participations SE).

<sup>3</sup> Détenue à 72,74% par la Société Investissement Deconinck (elle-même intégralement détenue par la famille Deconinck) et à 25,70% par Expansion 17 S.C.A. et Global Performance 17 S.C.A. (ces deux dernières sociétés faisant partie du groupe Wendel), lesquelles agissent de concert vis-à-vis de la société TARKETT S.A.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé 65 550 281 actions représentant 123 798 680 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>5</sup> Assimilation en application des dispositions de l'article L. 233-9, I, 2<sup>o</sup> du code de commerce.

<sup>6</sup> Assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> du code de commerce (cf. notamment D&I 225C0943 du 6 juin 2025).

<sup>7</sup> Cf. notamment D&I 225C0943 du 6 juin 2025 et D&I 225C0954 du 10 juin 2025.